

# Obtenir un visa pour le Canada



Vous partez au titre d'un stage au Canada ? L'obtention d'un visa est obligatoire avant votre départ.

## Formalités visa

[L'EIC \(Expérience Internationale Canada\)](#) propose 3 catégories de permis de travail pour le Canada :

- **Jeunes professionnel (JP ou JP- VIE pour le volontariat) :** destinée aux jeunes professionnels français souhaitant se perfectionner dans leur champ de compétences, sous couvert d'un contrat de CDD.
- **Vacances-Travail (PVT) :** destinée aux jeunes français qui comptent voyager au Canada et souhaitant obtenir un emploi temporaire rémunéré, le PVT est l'option la plus flexible et populaire car il s'agit d'un permis de travail ouvert sans contrat préalable. Pour connaître la date d'ouverture d'inscription, suivez les informations sur [twitter](#).
- **[Stage coop international](#)** (valide 12 mois maximum, obligatoire pour tout stage, rémunéré ou non dans le cadre d'un cursus scolaire) : destiné aux jeunes français souhaitant, dans le cadre de leurs formation, faire un stage pratique.

## Conditions de participation à la catégorie Stage coop international

Pour obtenir un [visa Stage coop](#) international au Canada, vous devez

- avoir entre 18 et 35 ans à la date de la demande, être de nationalité française ou suisse et résider en France,
- être titulaire d'un passeport valide pour la durée du séjour au Canada,
- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte ou Saint-Pierre-et-Miquelon,
- justifier d'une offre de stage au Canada et en lien avec votre domaine d'études ou de formation,
- disposer de ressources suffisantes pour le début du séjour au Canada, soit l'équivalent de 2 500 CAD minimum (et pouvoir le prouver à la frontière) ; si le stage n'est pas rémunéré, il faut disposer de fonds supplémentaires pour subvenir à l'intégralité de vos besoins pour la durée du séjour (autour de 3000 Euros),
- ne pas avoir déjà participé à la catégorie Stage coop international ou avoir déjà participé deux fois à l'initiative EIC (PVT ou Jeunes professionnels) avec la France,
- souscrire à une assurance santé, hospitalisation et rapatriement valide pour la durée du séjour,
- payer des frais de 126 CAD (environ 87 €),
- être en possession d'un billet aller-retour ou disposer de ressources suffisantes pour en acheter un.

## Démarches à suivre:

- Candidater à [l'EIC](#) en suivant les étapes : questionnaire, code unique, inscription, création du compte clé GC afin de rentrer dans un bassin d'invitation.
- Après un tirage au sort par les autorités, vous recevrez une "**invitation à demander un permis de travail stage coop international**"; vous avez 10 jours pour l'accepter ou refuser.
- Après l'acceptation, vous avez 20 jours pour demander officiellement un permis de travail en transmettant tous les documents nécessaires (**numéro offre d'emploi de l'employeur, convention de stage**, passeport, etc...).

**A noter : l'employeur doit remplir et présenter une offre d'emploi à Citoyenneté et Immigration Canada et régler des frais à hauteur de 230 CAD environ afin de vous transmettre un numéro d'offre d'emploi obligatoire à votre demande de Permis Stage coop international.**

- Vous partez avec une "**lettre d'Introduction au Point d'Entrée au Canada**" à présenter à l'agent de l'immigration avec votre passeport, preuve de fonds et preuve d'assurance maladie.

**Bon à savoir : l'acceptation de votre demande et la réception du permis de travail se fait au "Point d'entrée", c'est à dire à l'aéroport et/ou à la frontière du pays. Il est interdit de faire une autre activité avec votre permis de travail Stage coop international.**

- Comptez environ 10 à 15 semaines pour votre demande de "lettre d'Introduction au Point d'Entrée au Canada".

[En savoir plus](#)

[Téléchargez la présentation de Sciences Po Alumni "Vivre et travailler au Canada" de Septembre 2021 \(3655ko\)](#)